

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 19 FEVRIER 2013**

Le dix-neuf Février deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Quemperven sous la présidence de Monsieur Philippe WEISSE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. WEISSE P., LE PENNEC F., TREMEL G., TREMEL J., TREMEL D., DUVAL C. et Mmes DELISLE-HERRY M., TRENTESAUX A.

ETAIENT ABSENTES : Mme Claire DAUPHIN, Mme Nelly SAVIDAN-MALLO, Mme Gaëlle ALLAINMAT qui avait donné procuration à M. Philippe WEISSE.

M. Dominique TREMEL a été désigné secrétaire de séance.

VOTE DES SUBVENTIONS 2013.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions qui lui ont été adressées pour l'année 2013.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'octroyer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDEE
Comité cantonal d'entraide-Prat	250€
Ty Levr-bibliothèque Quemperven	650€
Ty ma zud coz- hôpital Tréguier	30€
Centre alimentaire du Trégor - Lannion	50€
AMF 22	134.18€
Domicile action Trégor - Lannion	30€
FNACA - Tréguier	30€
ANACR - Bégard	30€
POLYCERA - Quemperven	100€
Les restaurants du cœur – Saint-Brieuc	60€
Chambre des métiers de l'artisanat - Ploufragan	50€
Société de chasse - Quemperven	185€
CIDFF - Lannion	40€
Ligue contre le cancer 22	50€
APE RPI Langoat-Lanmérin-Quemperven	350€
Club des genêts de Guivano - Quemperven	150€
Ecole de Quemperven – Projet 2013	500€
Secours catholique – Saint-Brieuc	30€
ADAPEI 22 - Plérin	30€
France ADOT 22 – Trévou-Tréguignec	33€
TOTAL	2 782,18

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE POMPEE.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'école Sainte Pompée de Langoat a envoyé une demande de participation financière correspondant aux frais de fonctionnement de l'école étant donné qu'elle accueille des enfants habitant la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le regroupement pédagogique intercommunal de Langoat-Lanmérin-Quemperven offre les mêmes services que l'école Saint Pompée de Langoat.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

CONSIDERANT que le RPI Langoat-Lanmérin-Quemperven offre les mêmes services que l'école Sainte-Pompée de Langoat ;

REFUSE le versement d'une participation pour les frais de fonctionnement de l'école Sainte Pompée de Langoat pour les enfants résidant à Quemperven qui y sont scolarisés.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE NOTRE-DAME DE TREGUIER.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'école Notre Dame de Tréguier a demandé une subvention pour l'année scolaire 2012-2013 car elle accueille un enfant habitant la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le regroupement pédagogique intercommunal de Langoat-Lanmérin-Quemperven offre les mêmes services que l'école Notre-Dame de Tréguier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

CONSIDERANT que le RPI Langoat-Lanmérin-Quemperven offre les mêmes services que l'école Notre-Dame de Tréguier ;

REFUSE le versement d'une subvention à l'école Notre Dame de Tréguier.

PROJET DE RESTRUCTURATION D'UN ELEVAGE PORCIN SIS A LANGOAT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique va être ouverte à partir du 05 Mars 2013 jusqu'au 05 Avril 2013 suite à la demande de la S.C.E.A de GOAS AN GAC située à Langoat. Cette enquête concerne une demande de restructuration d'un élevage porcin suite à la reprise partielle d'un autre élevage porcin de M. DEPARTOUT avec transfert de 723 places engraissement. Cette reprise permet à la S.C.E.A de GOAS AN GAC d'avoir 1180 places engraissement. L'enquête portera également sur la mise à jour du plan d'épandage, exploité au lieu-dit « Goas an Gac » à Langoat.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de la S.C.E.A de GOAS AN GAC et demande aux conseillers municipaux d'émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

EMET un avis favorable au projet de restructuration de la S.C.E.A de GOAS AN GAC située à Langoat.

REFORME DES RYTHME SCOLAIRES.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un diaporama de l'inspection académique, présentant la réforme des rythmes scolaires. Il propose à l'Assemblée de délibérer concernant la date de commencement de la réforme soit en Septembre 2013 soit en Septembre 2014. Il précise qu'une réunion doit avoir lieu dans le courant du mois de mars entre les trois communes du RPI Langoat-Lanmérin-Quemperven, afin de se mettre d'accord sur la décision à prendre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents:

DECIDE d'attendre que la réunion entre les trois communes ait eu lieu pour prendre sa décision concernant la date de commencement de la réforme des rythmes scolaires.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU.

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'un problème s'est présenté dû au classement d'un corps de bâtiments en zone Ny (zone artisanale). Cette zone est située à Poull Glaou, et affecte des bâtiments dédiés à la production de chouchen, mais en partie seulement car une autre partie sert d'habitation aux producteurs. Le problème a été révélé lors d'une demande de déclaration préalable pour une extension de la partie habitation. La contradiction entre les deux usages de ce corps de bâtiments vient du fait qu'il est situé sur la même parcelle cadastrale.

Monsieur le Maire explique qu'il faut corriger cette erreur matérielle sur le règlement littéral du PLU de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE l'engagement de la modification simplifiée du PLU pour cause d'erreur matérielle.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN VOYAGE DES ELEVES DU COLLEGE COPPENS.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du Principal du Collège Yves COPPENS de Lannion sollicitant une subvention pour le financement d'un voyage à Paris impliquant plusieurs enfants de Quemperven.

Après en avoir débattu, les conseillers municipaux décident un vote à main levée qui donne le résultat suivant :

- 2 voix pour,
- 7 voix contre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE de ne pas accorder de subvention pour le voyage à Paris des élèves du Collège Yves COPPENS de Lannion.

QUESTIONS DIVERSES.

- Présentation pour information d'un diaporama de la réunion du 13.02.2013 concernant le projet de fusion de la CCCT et de la Communauté de communes du Pays de Bégard.
- Une réunion sur le projet de livre sur la commune de Quemperven aura lieu le 26.02.2013 et est ouverte aux volontaires ayant des connaissances historiques de la commune.
- Le site web de la commune est en cours de modification pour son contenu (M. et Mme TRENTESAUX).
- Fixation d'une date de réunion pour l'élaboration du règlement du cimetière ainsi que du columbarium : le jeudi 07 mars 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux